

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les enseignants

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education nationale

CIRCULAIRE DEPARTEMENTALE



Objet :

Le projet d'éducation artistique et culturelle Cirque à l'école

Ce document vise à donner un cadre d'intervention lors de la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel Cirque avec des partenaires, qu'ils soient ou non agréés par la FFEC (Fédération Française des Ecoles du Cirque).

Il sera demandé que le projet d'intervention extérieure respecte les principes définis ci-dessous.

Textes de référence :

- Article 6 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, 8 juillet 2013 ;
- Article D. 122-1 du code de l'Education, Socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Arrêté du 1-7-2015- J.O du 7-7-2015, BO n° 28 du 9 juillet 2015, Parcours d'éducation artistique et culturelle.

1 - Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle : PEAC

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Il fait l'objet d'une circulaire interministérielle, publiée le 9 mai 2013, qui en précise les principes et les modalités.

1.1 Principes

- **Acquisition et appropriation** par chacun d'une culture artistique
- **Ouverture** de l'école au patrimoine artistique, à des partenaires variés et des structures culturelles...

1.2 Objectifs

- Articuler les temps éducatifs par un travail convergent des différents acteurs ;
- Diversifier et élargir les domaines artistiques en ouvrant à tous les domaines de la création et du patrimoine ;
- Donner sens et cohérence à l'ensemble des actions dans un enrichissement progressif et continu ;
- Le PEAC est inscrit dans le projet global de formation de l'élève, défini par le socle commun de connaissances, de compétences et culture.

1.3 Contenus

- **Une éducation à l'art** : L'éducation artistique et culturelle se déploie dans trois champs d'action indissociables, qui constituent ses trois piliers : des rencontres , des pratiques et des connaissances.
- **Une éducation par l'art** qui permet une formation de la personne et du citoyen : sensibilité, créativité, expression, jugement.

1.4 Démarche

Une démarche partenariale avec un ancrage territorial affirmé et des temps de concertation pour construire une offre éducative cohérente.

Une démarche de projet qui donne du sens aux savoirs, favorise l'interdisciplinarité, stimule la motivation et renforce les liens entre l'école et les structures culturelles.

Pour élaborer le PEAC, il s'agit d'articuler :

- le volet artistique et culturel du projet d'école ;
- les constats, besoins, ambitions pédagogiques partagés ;
- les ressources culturelles locales ;
- les apprentissages disciplinaires.

La construction du PEAC se fera :

- dans une progressivité, selon des étapes successives et des exigences adaptées aux possibilités des élèves ; chaque projet s'appuie sur les acquis des projets précédents ;
- dans un équilibre entre les grands domaines artistiques et culturels abordés.

2 - Le projet artistique et culturel CIRQUE

Pour démarrer le projet cirque, inscrit dans le projet d'école, l'enseignant s'appuiera sur les compétences construites précédemment lors des cycles gymnastiques et acrosport (en cycle 3).

2.1 Les compétences devant être acquises préalablement

- Connaître et appliquer les règles de sécurité en gymnastique (et éventuellement en acrosport) ;
- Etre capable de réaliser des actions gymniques fondamentales (rouler vers l'avant, réaliser une roue ou un ATR). Voir les ressources pédagogiques sur le site EPS 14 ;
- Maîtriser les fondamentaux de l'acrosport en cycle 3 (gainage, équilibration) et les postures en petits groupes.

2.2 Les compétences à construire

Elles devront s'appuyer sur les 3 piliers du projet artistique et culturel.

Fréquenter des œuvres

Compétences visées :

- Aiguiser le regard du spectateur en cultivant sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres ;
- Enrichir ses représentations sur l'art circassien en appréhendant des œuvres et des productions artistiques et en échangeant avec les artistes.

Pistes pédagogiques :

- Assister à des spectacles de cirque contemporain et s'exprimer en classe sur les ressentis,
- Repérer les actions réalisées (les familles circassiennes...),
- Regarder des extraits d'œuvres, pour analyser finement la composition, comparer les œuvres...
- Rencontrer un artiste, un créateur.

Pratiquer

Compétences visées :

- S'engager dans un processus de création ;
- Utiliser des techniques circassiennes d'expression pour produire un numéro visant à communiquer des émotions aux spectateurs ;
- S'intégrer dans un projet collectif ;
- Contrôler ses émotions.

Pistes pédagogiques :

- Explorer des actions circassiennes dans les différentes familles ;
- Composer un numéro collectif d'actions issues au moins de 2 ou 3 familles circassiennes.

S'approprier des connaissances

Compétences visées :

- Connaître l'histoire du cirque : du cirque traditionnel au cirque contemporain ;
- S'approprier le lexique du cirque : les mots techniques (les métiers, le matériel, les actions), le lexique des émotions (pour exprimer un point de vue, juger...);
- S'approprier les règles de sécurité ;
- Connaître les critères de réussite.

Pistes pédagogiques :

- Intégrer des repères de l'histoire du cirque à la frise historique ;
- Se référer à des ouvrages littéraires ou documentaires, des vidéos ;
- Se référer à des œuvres circassiennes, plastiques et musicales ;
- Intégrer les différentes expériences au cahier de parcours culturel (les spectacles vus, les pratiques, le lexique, les émotions...);
- Construire des règles de sécurité établies en commun avec l'artiste.

2.3 La complémentarité des interventions

2.3.1 Rôle de l'enseignant

- Pose le cadre en tant que responsable pédagogique ;
- Accompagne les élèves dans leur création ;
- Place l'élève au cœur des apprentissages ;
- Crée les liens entre les disciplines ;
- Favorise les rencontres avec les artistes.

2.3.2 Rôle de l'artiste

- Partage sa propre démarche artistique, ses recherches, ses prouesses ;
- Amène les élèves à découvrir des pratiques adaptées à leurs capacités et demandant un niveau de technicité spécifique ;
- Propose des ateliers impliquant un processus de création (permet aux élèves d'explorer un matériau pour pouvoir composer eux-mêmes seuls et avec les autres des numéros circassiens).

2.4 Pôle ressource

Le Pôle National des Arts du Cirque de Basse Normandie / Cherbourg-Anctoville est un interlocuteur privilégié dans notre région <http://www.labreche.fr/>

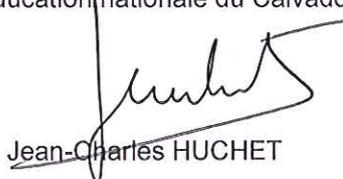
3 - Le partenariat avec la Fédération Française des Ecoles du Cirque

Le Ministère de l'Education Nationale et l'Association de la Fédération Française des Ecoles du Cirque (FFEC) ont défini un Cahier des Charges des activités circassiennes qui constitue un cadrage national et qui se décline par des agréments délivrés aux écoles de cirque par la FFEC.

Les écoles de cirque agréées par la FFEC (voir en annexe) constituent des partenaires privilégiés de l'Education Nationale, <http://www.ffec.asso.fr/>

Les écoles du département peuvent toutefois faire appel à d'autres partenaires qui s'engagent à respecter le cadre d'intervention défini par ce document.

Le Directeur académique
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale du Calvados



Jean-Charles HUCHET

Annexe :

Les écoles de cirque agréées par la FFEC dans notre région

<p>LES ARTISTOCHATS Contact : Sylvie BELLEMER 13 rue Guyon de Guercheville 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR agrément n° 14029</p>	<p>Tel : 02.31.24.45.29 Courriel : sylvie.bellemer@orange.fr Site : www.artistochats.fr</p>
<p>Compagnie du GROS NEZ ROUGE Contact : Charline BOUVET La Mairie Place René Joly 50610 JULLOUVILLE agrément n° 50326</p>	<p>Tel : 07 89 95 61 41 Courriel : info@grosnezrouge.fr Site : www.grosnezrouge.fr</p>
<p>CIRKUTOPIK (Association SAINT THOMAS D'AQUIN) Contact : Bertrand LESTRELIN 52, rue Jean Maridor 39, Louis DELAMARE 76600 LE HAVRE agrément n° 76284</p>	<p>Tel : 02.35.51.11.52 Courriel : cirkutopik@hotmail.fr Site : www.st-tho.fr</p>
<p>L'ARCHE DE NOE Contact : Christian OBRY 20, rue Henri IV 76370 MARTIN-EGLISE agrément n° 76070</p>	<p>Tel : 02.35.04.47.77 Courriel : obry.christian@wanadoo.fr Site : www.archedenoe-cirque.fr</p>
<p>LES SALTIMBANQUES DE L'IMPOSSIBLE Contact : David PORTOKALOPOULOS 11, rue des Anciens Moulins 76370 MARTIN-EGLISE agrément n° 76137</p>	<p>Tel : 02.35.04.45.63 Fax : 02.35.04.34.44 Courriel : lessaltimbanques@wanadoo.fr Site : lessaltimbanques.jimdo.com</p>